

**CTPD EMPLOIS 2011**  
**FO DGFIP dénonce : moins 45 emplois dans le Bas-Rhin !**

Le CTPD du 11 janvier 2011 ayant été boycotté par toutes les OS pour protester contre les suppressions d'emplois incessantes (voir motion commune sur le site FO DGFIP 67 - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/>). Un nouveau CTPD s'est donc tenu le 13 janvier.

La déclaration liminaire de la délégation FO DGFIP 67, distribuée mi-janvier, est toujours disponible dans sa totalité sur le site local [[http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/IMG/doc/liminaire\\_2\\_CTP\\_ORE2011.doc](http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/IMG/doc/liminaire_2_CTP_ORE2011.doc)]

**Extraits**

*[...] Avec 2667 emplois supprimés à la DGFIP, contre 2569 en 2010, le PLF 2011 traduit la poursuite de cette logique destructrice que FO DGFIP n'a cessé de dénoncer.*

*Cependant, après avoir boycotté la 1<sup>ère</sup> convocation à ce CTPD, FO DGFIP 67 a considéré que son mandat était de participer à cette instance statutaire afin d'exprimer officiellement sa position, et dénoncer la déliquescence des effectifs et la chute du moral des agents.*

*Dans notre département les suppressions d'emplois sont en nombre croissant, - 45 emplois en 2011 (- 25 en FF et - 20 en FGP), après - 39 en 2010 (- 14 en FF, - 24 en FGP), ces chiffres s'ajoutant malheureusement à ceux des années précédentes !!!*

*Dans le même temps, les restructurations, les missions nouvelles, et les charges qui pèsent sur les services ne sont pas prises en compte.*

*F.O.-DGFIP conteste cette approche, et dénonce l'augmentation de la charge de travail ainsi que la dégradation générale des conditions d'exercice des missions : dans les SIP, les SIE, les trésoreries, les services de la DRFIP...*

*Les agents de la DGFIP doivent donc faire face simultanément à deux contraintes : l'augmentation de la charge de travail et l'adaptation rapide à de nouvelles structures.*

*Le déploiement des nouveaux systèmes informatiques d'appropriation difficile (CHORUS, GAIA guichet, HELIOS...) occasionne des pertes de temps, une réorganisation problématique des chaînes de travail, et des lenteurs qui ne sauraient être imputables aux agents.*

*Pour la direction générale, c'est tout le contraire : Téléactes, TélÉIR, DPR relance amiable permettent de **supprimer 320 emplois** ! La progression du paiement dématérialisé de l'impôt contribue à réduire l'activité d'accueil des usagers (les agents des SIP et des trésoreries apprécieront à leur juste valeur) ! Les démarches en ligne déchargent les trésoreries de certains travaux ! Hélios est pris en compte comme outil de rationalisation de la chaîne comptable et financière pour **réduire l'emploi de 251 postes** ! Diverses simplifications (lesquelles ? ? ?) portant sur les métiers de l'Etat (comptabilité, domaines, dépôts de fonds...) permettent de **supprimer 122 emplois** !*

*[...] Dans ce contexte, FO DGFIP 67 tire encore une fois, la sonnette d'alarme en rappelant que, mener de front réformes et suppressions d'emplois, ne peut conduire qu'à une catastrophe !*

En réponse à notre intervention, le directeur régional s'est dit préoccupé.

Les représentants FO lui ont répondu craindre un syndrome France Télécom compte tenu des remontées de plus en plus nombreuses et des situations de plus en plus difficiles vécues par les agents.

**1 – FILIERE FISCALE : TSM « TABLEAU de SUPPORT des MOYENS » pour 2011 :**

La nouvelle situation est basée à la fois sur les suppressions et les requalifications :

Evolution des effectifs de la filière fiscale pour 2011				
	A	B	C	TOTAL
Suppressions	- 2	- 8	-15	-25
Requalifications	+ 4	+ 8	-12	0
Total	+ 2	0	-27	-25

Des précisions ont été obtenues par FO DGFIP 67 sur :

- ✓ La structure d'accueil du 35 avenue des Vosges : équipe commune à l'ensemble des 3 SIP du site (mais rattachée au SIP de Strasbourg Ouest).

- ✓ la fiscalité immobilière élargie de Strasbourg : structure prévue de 6 emplois (2 A -1 B - 3 C) et dirigée par un inspecteur départemental. FO a demandé l'implantation d'un emploi de B à cause du regroupement de 3 inspections FI. L'administration a indiqué avoir fortement pensé à la requalification d'un poste C en B pour l'année 2012.
- ✓ Le redéploiement des géomètres : 2 emplois B vacants supprimés dont un transformé en B administratif au profit du renforcement de l'EDRA (Equipe de Renfort).

## **2 - FILIERE GESTION PUBLIQUE : ORE « Outil de Répartition des Emplois » : suppression de 20 emplois.**

**FO DGFIP a dénoncé fermement les suppressions d'emplois dans 45 % des postes du département. En réponse, la Direction a constaté, elle, que ces suppressions concernaient moins d'1 poste sur 2...**

La Direction a rappelé que l'effectif de l'EMR n'apparaît pas dans les chiffres de l'ORE ; le prélèvement la concernant qui était de 3 % est ramené en 2011 à 2,5 % ; pour justifier cette baisse, la direction a avancé le fait que le déploiement hélios était « une page tournée » ! Résultat : la suppression des 3 postes vacants ramène l'équipe à 16 agents !

**Les représentants FO ont demandé des explications concernant les services CDC et Dépôts de Fonds qui perdent 1/3 de leurs effectifs ; n'ayant pas obtenu de réponse, FO DGFIP a exigé de la direction locale qu'elle interroge la Direction Générale pour un retour d'information.**

**FO DGFIP est intervenu pour que la Direction précise la répartition des paramètres transversaux : lissage des arrondis des petites structures et lissage des baisses concernant BOUXWILLER, le SDEA, CDC/DFT.**

**CPS : 1 emploi en plus, expliqué par le fait que l'effectif de 41 doit être respecté (consigne de la Direction Générale).**

**FO DGFIP 67 a déploré** que les explications données lors de ce CTPD concernant l'ORE, n'aient pas été, dans un souci de transparence, présentées dans les documents de travail préparatoires comme pour la filière fiscale : en effet on note pour celle-ci un développement de 11 pages, contre 4 lignes et une annexe pour la filière publique, certes qui affiche les emplois par structures, y compris les services de la DRFIP (précision demandée X fois par notre organisation)... malgré tout certains points manquent de clarté et 2 rectifications seront apportées : Redevance (4 au lieu de 3) et DA2E (0 au lieu de 1)....

**Pour les deux filières, FO DGFIP 67 a dénoncé**

- ✓ la suppression facile des postes vacants qui permet de cacher le problème au lieu de le résoudre
- ✓ le fait que l'administration mette en place les conditions pour pouvoir supprimer les structures et les emplois

## **FO DGFIP 67 A VOTE CONTRE LES SUPPRESSIONS D'EMPLOI**

### **3 – POINTS DIVERS**

- **Départs en retraite au 1<sup>er</sup> semestre 2011** : 32 annoncés pour la filière fiscale / 10 pour la filière gestion publique dont une proportion importante concernant les mères de 3 enfants (1/3 pour la filière fiscale). La Direction a reconnu que ces départs facilitaient l'exercice des suppressions d'emplois.
- **Illkirch**: FO DGFIP a demandé les suites données aux fuites d'eaux du toit ; à la demande de la direction, une entreprise a effectué un débouchage au niveau des rigoles et établira un devis pour les autres travaux plus importants à effectuer. Ce n'est malheureusement pas la 1<sup>ère</sup> fois que FODGFIP dénonce les conditions de travail déplorables, liées au bâtiment, des agents du SIE, du SIP et de la trésorerie.
- **AGORA**: suite à une question de FO DGFIP 67 sur les formations AGORA , la Direction a précisé que chaque chef d'unité doit relayer la formation à ses agents et que les règlements intérieurs des différentes structures ne seraient pas votés avant la 1<sup>ère</sup> semaine de février.
- **Occupation du 3ème étage « 35 avenue des Vosges »** : FO DGFIP demande quelle en sera l'utilisation. La Direction répond que cette option peut être ouverte pour le CPS ; en effet, une urgence s'impose puisque le propriétaire a dénoncé le bail au 30 juin 2011. L'option du Département Informatique rue Picquart reste toutefois possible, voire un nouveau locatif même si la priorité va au domanial.

### **Vos représentants FO DGFIP 67 en CTPD :**

Virginie BRACHET – Thierry HAUSSER - Marie-Françoise HENRY - José PEREIRA

Nous contacter : [fo.067@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.067@dgfip.finances.gouv.fr)